



Commune de
Bazoges-en-Pareds

Mairie - Info

28 avril 2023



Rendez-
vous
aux Jardins
2023



TROC PLANTES

Gratuit

Dimanche 4 Juin

10h30-12h30

Dans la cour
du Donjon de
Bazoges-en-
Pareds

Stand avec
les plantes du
jardin
d'inspiration
médiévale



1er
Concours
d'Art Floral

Tout le week-end

Samedi 3 Juin & Dimanche 4 Juin

Dans le jardin d'inspiration médiévale et sur le thème de la musique

Organisé par la commune de Bazoges-en-Pareds

Sur inscription et plus d'infos:
donjon@bazoges-en-pareds.fr
02 51 51 23 10



AGENDA

20 et 21 mai

Championnat départemental
Saut, dressage, concours complet
CEV Menjopolis

D2 au 26 juin

Exposition « Passion couleur » de
Sandrine Rozier

3 juin

Chants grégoriens
Eglise à 15h30

10 juin

Journée du tricot
Rdv cour du donjon à 11h00
pour une lecture/tricot

10 juin

Ateliers de SLAM
avec l'artiste Kanawa

15 au 18 juin

Trophées Équivendée - Menjopolis

16 juin

Fête de la Musique
+ Feu d'artifice-ACAB

17 juin

Concours dessin CME

20 juin

BB lecteurs
Bibliothèque de 10h30 à 12h00

Ouverture de la Mairie

Lundi et mercredi :

de 9h00 à 12h30,

Vendredi : de 9h00 à 12h30 et
14h00 à 17h00.

Les autres jours possibilité de Rdv
02 51 51 25 19

mairie@bazoges-en-pareds.fr

Conseil

Dépenses par délégation

En début de séance M. le Maire fait le point des dépenses TTC réalisées, par délégation, depuis le dernier Conseil :

- Néant

Administration générale

⇒ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat (PLUI-H)

Par délibération du 16 mars 2023, le Conseil communautaire du Pays de La Châtaigneraie a arrêté le projet de PLUI-H et tiré le bilan de la concertation.

Au titre de la consultation des personnes publiques associées, les municipalités sont consultées pour émettre un avis sur le projet de PLUI-H.

Le dossier de PLUI-H est constitué de plusieurs documents :

- le rapport de présentation composé notamment du diagnostic du territoire, de l'explication des choix retenus (justificatifs du projet, évaluation environnementale, analyse des incidences du projet de PLUI-H sur l'environnement) et d'un résumé non technique,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) construit à partir des enjeux issus du diagnostic,
- le Programme d'Orientations et d'Actions Habitat,
- les Plans d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (POAP) qui déterminent les principes d'aménagement dans certains secteurs et quartiers à enjeux,
- les pièces réglementaires qui comprennent un règlement graphique et un règlement écrit,

les Annexes indiquant à titre d'information les éléments figurant aux articles R151-51 à R151-53 du Code de l'Urbanisme.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD est organisé autour de 3 axes :

Axe 1. Reconnaître et consolider le socle naturel bocager du territoire

- Orientation A. Préserver la richesse environnementale et paysagère du territoire
- Orientation B. Révéler et valoriser la qualité du cadre de vie

Axe 2. Le territoire au quotidien : une ruralité affirmée

- Orientation A. Être un territoire accueillant
- Orientation B. Choisir les bourgs et villages comme leviers de développement
- Orientation C. Affirmer les centralités de la vie quotidienne

Axe 3. Révéler les qualités intrinsèques du Pays de la Châtaigneraie pour un rayonnement sur l'extérieur

- Orientation A. S'inscrire et rayonner au-delà des limites intercommunales
- Orientation B. Encourager l'exploitation et la valorisation des ressources du territoire

Le règlement graphique découpe le territoire en zones Urbaines (U), à Urbaniser (AU), Agricoles (A) ou Naturelles (N).

D'autres outils du règlement graphique permettent de prendre en compte la préservation d'éléments du patrimoine végétal ou bâti, d'autoriser le changement de destination de bâtiments situés en zones A ou N et de localiser des emplacements réservés afin de faciliter les projets communaux.

Pour chaque zone, des dispositions spécifiques divisées en 3 chapitres :

- 1/ la destination des constructions, l'usage des sols et la nature des activités,
- 2/ la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère,
- 3/ les équipements et les réseaux.

Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) conclut la démarche d'élaboration du volet PLH. Il s'appuie sur une politique d'amélioration du parc privé de logements engagée par le CCPLC depuis 2007, date de mise en place d'aide aux ménages.

L'élaboration du POA conforte cette volonté avec un programme plus structuré et élargi, orienté autour de 12 fiches actions :

- Mettre en œuvre un dispositif de rénovation et d'adaptation du parc privé ;
- Remettre sur les marchés les logements vacants ;
- Lutter contre le mal-logement et les situations d'indignité ;
- Rendre attractif le parc public communal ;
- Poursuivre la politique de revitalisation des bourgs ;
- Compléter l'offre de logements locatifs sociaux ;
- Poursuivre l'accompagnement des primo-accédants ;
- Privilégier la mixité intergénérationnelle pour accompagner le parcours résidentiel des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap ;
- Conforter le développement et la gestion des logements d'urgence ;
- Effectuer un suivi des besoins d'hébergement dans le processus de sédentarisation des Gens du Voyage
- Créer des espaces d'information, de sensibilisation et de conseils pour les ménages ;
- Piloter et suivre la politique partenariale de l'habitat.

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les OAP ont été établies en cohérence avec les orientations définies dans le PADD. Le dossier de PLUI comporte :
- 2 OAP thématiques sur l'ensemble du territoire :

- Une OAP « Trame verte et bleue, franges urbaines et nature en ville »
- Une OAP « Climat, air et énergie »
- des OAP sectorielles :
 - « Habitat », portant sur 34 périmètres à l'échelle des communes. Ces OAP concernent à la fois des secteurs en zone urbaine et des zones d'extension à court ou moyen terme. Elles permettent de définir un développement d'urbanisation cohérent par le biais de principes d'aménagement qui précisent l'insertion dans le cadre existant en préconisant des principes d'accès, de desserte, de franges végétales, de mixité et de densité.
 - « Economie » qui décline les principes d'aménagement et d'insertion paysagère et urbaine des opérations d'extension des zones d'activités.

Conclusion

La finalité recherchée au travers de l'élaboration du nouveau règlement, tant dans sa partie écrite que graphique est :

- d'harmoniser et de simplifier les règles entre les 18 communes,
- de maîtriser la consommation foncière, protéger les espaces sensibles et éviter les secteurs à risque,
- de traduire la préservation de la Trame Verte et Bleue
- de favoriser un urbanisme de projet en zones urbanisées et à urbaniser
- d'intégrer davantage les règles en faveur des préoccupations énergétiques et environnementales.

Le Conseil valide à l'unanimité le PLUI-H, mais émet des réserves sur le manque d'informations et de pédagogie autour de ce dossier sensible.

Des enquêteurs vont être diligentés pour recevoir les administrés et les informer sur les éventuels changements de destination de leurs parcelles et sur les recours possibles. Ils interviendront à l'automne.

Affaires scolaires

Mme Véronique Cailleaud, 4^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires et sociales, présente les modifications du règlement intérieur de la cantine, proposées par la commission. Elles sont destinées à donner un cadre plus agréable tant pour les enfants que les agents.

Elle présente également les augmentations du prix des repas servis à la cantine scolaire. Ces nouveaux tarifs sont justifiés par la hausse imposée par Restoria, le prestataire du marché. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur en septembre. Ces prix sont potentiellement révisables en fonction des prix des matières premières. Le Conseil valide cette nouvelle tarification.

Rappel : Les deux dernières hausses ont été absorbées par la Commune.

Une réflexion sera également abordée en commission affaires scolaires sur la composition des repas pour juguler les hausses.

Catégorie	Tarifs 2023-2024
<u>Enfant régulier (abonnement à l'année)</u> 1, 2, 3 ou 4 jours identiques par semaine	4,50 €
<u>Adulte régulier (abonnement à l'année)</u>	5,50 €
<u>Occasionnel et ponctuel</u>	6,00 €

Tourisme-Communication-Associations-Culture-Santé-Economie

M. Denis Giacomazzi, 1^{er} adjoint en charge de la commission propose une augmentation de 150€ de la subvention à l'ACAB, votée le 7 avril, pour le feu d'artifice du 16 juin. Le Conseil valide à l'unanimité

Bâtiments-Voirie

Mme Christine Lelot, 2^{ème} adjointe en charge des bâtiments et de la voirie, souhaite alerter les élus sur les détériorations de certaines chaussées et requiert d'urgence la nécessité de travaux d'entretien. Le sujet suscite un vif débat, le choix politique de ces dernières années s'étant orienté vers une absence d'entretien de la voirie communale dès lors qu'elle ne dessert pas d'habitations. Soulignant l'importance de ces accès sur un territoire rural, Mme Christine Lelot réunit la commission chargée de la voirie et des propositions chiffrées seront proposées au prochain Conseil.

Informations pratiques

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 11h à 12h, le vendredi de 16h30 à 17h30 et samedi de 10h à 12h.

Si vous êtes passionnés de lecture, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles pour partager votre passion et conseiller les lecteurs.

Concours d'art floral

Dans le cadre des « Rendez-vous aux Jardins », événement national organisé par le Ministère de la Culture le 3 et 4 juin 2023, la Commune vous accueille pour un concours d'art floral ouvert à tous. Le but du concours est de réaliser un concept floral autour du thème : La Musique.

Laissez libre cours à votre créativité et réalisez vous-même des instruments de musiques, des notes de musiques, etc. Le jury sera composé des visiteurs du jardin.

L'inscription préalable à la participation est requise et possible jusqu'au 15 mai 2023.

Comment ?

Par mail : donjon@bazoges-en-pareds.fr,

ou par téléphone au 02 51 51 23 10

Bruits

Suite à de nouvelles plaintes, il est rappelé que l'usage des outils de jardin thermiques (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses...) est encadré :

Rappel des horaires :

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h à 19h30,
Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h,
Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00.

Boîte à livres

La boîte à livres, située dans la cour du Donjon, sera réinstallée dès la réparation de la vitre.

Cloches

Elles sont réparées et sont exposées en l'église jusqu'à leur remontée dans le clocher, après avoir été bénites. La date sera communiquée pour que les Bazogeais et les écoles puissent être spectateurs de cet événement rare.

SLAM avec Kanawa le 10 juin au Donjon

La Commune a invité le slameur Kanawa pour deux ateliers :
de 14h00 à 15h00 pour les 9-16 ans,
de 16h00 à 17h30 pour les 16 ans et plus.

Concours de dessin

Le Conseil Municipal des Enfants organise un concours de dessin sur le thème « les 4 saisons ».

Attention : dessins faits mains !

2 catégories : écoliers et collégiens.

Œuvres à déposer en Mairie avant le 15 juin. Les résultats seront communiqués le 17 juin. Ne pas mettre de nom au dos, l'agent d'accueil mettra un numéro pour respecter l'anonymat lors du vote du jury.

Vie du Conseil Municipal

Prochains Conseils municipaux

Vendredi 26 mai à 20h15, en liminaire les bénévoles de la bibliothèque viendront présenter leurs activités,

Vendredi 30 juin à 20h30,

Jeudi 20 juillet à 20h30.

Prochain Conseil Municipal des Enfants

13 mai à 10h00, salle du Conseil.

Conseillers présents le 28 avril: Philippe Richier, Denis Giacomazzi, Christine Lelot, Damien Ragon, Véronique Cailleaud, Jean-Luc Dothée, Christia Marsaud, Annie Buffeteau, Jean-François César, Marina Baloge, Valérie Coulais, Johann Faussot, Joëlle Macé et Daniel Lièvre.

Excusée : Frédérique Polo.

Commissions

Cimetières : 16 mai à 18h00,

Tourisme: 24 mai à 18h00, salle du Conseil.

Toutes les Infos de la Commune,
et le programme des animations,
sont sur notre site Internet
« www.bazoges-en-pareds.fr »
et sur l'application LOCALITI

LE DONJON DE BAZOGES-EN-PAREDS PRÉSENTE

DU 1^{er} AU 29 MAI 2023

SOUVENIRS ASTROPHOTOGRAPHIQUES

OLIVIER SAUZEREAU

En ce moment !



Ouvert du vendredi au lundi de 14h à 18h
Ouvert le jeudi 18 mai de 14h à 18h

12, cour du château 85390 Bazoges-en-Pareds
02 51 51 23 10
www.bazoges-en-pareds.fr

LE DONJON DE BAZOGES-EN-PAREDS PRÉSENTE

PASSION COULEUR

SANDRINE ROZIER
DRINÉDRAW

Du 2 au 26 JUIN 2023

A venir !



Ouvert du vendredi au lundi de 14h à 18h
Ouvert le 3 et 4 de 10h30 à 13h et de 14h à 19h

12, cour du château 85390 Bazoges-en-Pareds
02 51 51 23 10
www.bazoges-en-pareds.fr